

Communiqué de presse



ALABRI est un **Programme d'Intérêt Général**
initié par le **SMAGE des Gardons**
(Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons)
Il s'agit d'**une démarche innovante à l'échelle nationale**
soutenue par :



ALABRI a pour objectif d'**aider les habitants de 34 communes** situées en zone de prescription du Plan de Prévention du Risque Inondation Gardon amont et adhérentes au SMAGE des Gardons à **se protéger des inondations** en appliquant les mesures prescrites dans le cadre du PPRI.

Dès novembre 2010, une équipe d'architectes interviendra **gratuitement** auprès des propriétaires des 1 000 logements situés en zone inondable pour :

- établir un **diagnostic** de l'état de vulnérabilité aux inondations de leur bâti,
- les conseiller et les orienter dans la définition des **mesures d'adaptation** qui permettront de réduire les dommages,
- les aider à élaborer leur dossier de **demande de subventions** et suivre toute la procédure jusqu'à l'obtention des financements.

Contact Presse

Etienne RETAILLEAU : 04 66 76 37 24
smage.er@les-gardons.com



ALABRI, 1 double enjeu : se protéger des inondations / respecter ses obligations

Les événements de septembre 2002 et ceux, plus récents, de décembre 2003 et septembre 2005, témoignent de l'**exposition répétée et massive du bâti gardois aux risques d'inondation** et tout particulièrement sur le bassin versant des Gardons : c'est pourquoi l'Etat a souhaité rendre obligatoire la mise en œuvre de certaines **mesures d'adaptation du bâti** pour les propriétaires situés en zones inondables. En 2008, le **Plan de Prévention du Risque Inondation Gardon Amont** a été mis en place à cet effet ; il concerne 35 communes du secteur de la Gardonnenque.

ALABRI est un Programme d'Intérêt Général initié par le SMAGE des Gardons. Il a pour mission **d'aider les habitants de 34 communes adhérentes au syndicat** à se protéger des inondations en appliquant les mesures prescrites dans le cadre du PPRI. Cette aide est indispensable car il n'est pas facile pour les propriétaires de savoir quelles mesures les concernent, combien elles vont leur coûter, qui peut les mettre en œuvre, quelles aides financières ils peuvent obtenir...

3 objectifs

Une équipe d'architectes est mobilisée pour **un accompagnement personnalisé et gratuit** qui doit permettre :

- de **protéger les occupants** des logements situés en zone inondables,
- de **protéger le bâti et les biens**,
- de **favoriser un retour à la normale** le plus rapide possible et dans les meilleures conditions, après les inondations.

3 étapes

1) Un diagnostic de l'état de vulnérabilité des bâtis

Un architecte ALABRI prend rendez-vous avec les propriétaires (occupants ou bailleurs) des logements situés en zone inondable pour examiner gratuitement les éléments vulnérables aux inondations de leur bâti. Il observe notamment toutes les voies de pénétration de l'eau : porte d'entrée, portes secondaires, garage, fenêtres, mais aussi bouches d'aération, passages d'équipement et réseaux, soupiraux, entrée de cave et de vide-sanitaire...

2) Des préconisations cohérentes sur les mesures à mettre en œuvre

A l'issue de sa visite, l'architecte délivre son diagnostic et un ensemble cohérent de préconisations pour réduire la vulnérabilité aux inondations : aucune mesure n'est pertinente si elle est prise de façon isolée (rien ne sert d'empêcher l'eau de rentrer par la porte si elle peut entrer par les bouches d'aération...). Outre des mesures toutes simples et peu coûteuses, l'équipe ALABRI peut être amenée à préconiser des travaux d'aménagement au sein des logements (par exemple, création d'une zone refuge).

Mesures d'adaptation du bâti, rendues obligatoires dans le cadre du PPRI (par ordre de priorité)

- 1- Surface refuge pour les logements ne disposant pas d'un plancher hors d'eau inondé par plus de 80 cm d'eau
- 2- Matérialisation des piscines
- 3- Installation de clapets anti-retour (réseau eaux usées) et obturation des aérations en crue
- 4- Installation de batardeaux (dispositifs d'obturation des portes)
- 5- Installation d'une pompe de cave
- 6- Séparation des circuits électriques

3) Une aide pour l'obtention d'aides financières

Lorsque des travaux d'adaptation s'avèrent nécessaires, des aides financières peuvent être attribuées par l'Etat, le département du Gard, l'Agence Nationale de l'Habitat et/ou l'agglomération de Nîmes Métropole. L'équipe ALABRI estime le coût des mesures préconisées et connaît l'ensemble des dispositifs dont il est possible de bénéficier ; elle aide ainsi les propriétaires à élaborer leur dossier de demande de subventions et suit la procédure jusqu'au versement des financements.



Informations complémentaires

Qu'est-ce qu'un Plan de Prévention du Risque Inondation ?

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un document prescrit et approuvé par l'Etat. Il a pour objectifs :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de les limiter dans les autres zones inondables
- de prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes
- de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

Le PPRI Gardon Amont a été adopté en juillet 2008 pour 35 communes du bassin versant des Gardons.

Les communes concernées par ALABRI

Le programme ALABRI concerne **les 34 communes qui sont situées en zone de prescription du Plan de Prévention du Risque Inondation Gardon amont** et qui adhèrent au **SMAGE des Gardons** :

Boucoiran et Nozières, Brignon, Cassagnoles, Castelnaud-Valence, La Calmette, Cruviers-Lascours, Deaux, Dions, Domessargues, Fons-outre-Gardon, Gajan, Garrigues-Sainte-Eulalie, Lédignan, Martignargues, Maruéjols-les-Gardons, Méjannes-les-Alès, Mons, Monteils, Montignargues, Moussac, Ners, Parignargues, La Rouvière, Saint-Cézaire-de-Gauzignan, Saint-Chaptes, Saint-Dézery, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Just et Vacquières, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Maurice-de-Cazevielle, Sauzet, Vézénobres.

L'information auprès des habitants

Tous les habitants de la Gardonnenque sont concernés de près ou de loin par le risque inondation. Pour sensibiliser la population et présenter le programme ALABRI, une campagne de communication va être mise en œuvre courant octobre sur les communes concernées : affichage dans les lieux publics, dépliant explicatif dans les boîtes aux lettres, mailing adressé aux propriétaires situés en zone inondable... Bien prendre conscience du danger permet de mieux l'affronter, c'est pourquoi il est important de communiquer sur le sujet !

Le SMAGE : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons

Le SMAGE des Gardons regroupe le Conseil général du Gard et 120 communes des Cévennes jusqu'au Rhône. Il est compétent en matière de risque inondation, ressource en eau et milieu aquatique. Parmi ses principales réalisations, on notera l'entretien des cours d'eau et des atterrissements, la pose des repères de crues, l'ouvrage de surstockage de Saint Geniès de Malgoirès, la mise en place du contrat de rivière.

Afin de compléter sa politique de réduction du risque inondation, le syndicat met en œuvre des solutions alternatives qui répondent souvent de manière réaliste à la problématique des bâtiments en zone inondable : le Programme ALABRI compte parmi ces initiatives novatrices à l'échelle nationale.

Pour en savoir plus, à partir du 19 octobre 2010

- une permanence téléphonique de l'équipe ALABRI
04 66 63 88 07, du mardi au vendredi, de 9h à 12h
- un site internet www.alabri-smage.fr

En novembre et décembre

- Des **réunions publiques** dans les communes du secteur
 - > Saint-Géniès-de-Malgoirès : le 9/11 à 18h30
 - > Boucoiran : le 16/11 à 18h30
 - > Saint Chaptes : le 19/11 à 18h30
 - > Brignon : le 25/11 à 18h30
 - > La Calmette : le 2/12 à 18h30

et dès aujourd'hui, renseignements auprès du SMAGE des Gardons

Etienne RETAILLEAU : 04 66 76 37 24

**Pour sensibiliser les habitants de la Gardonnenque :
une affiche présente le Programme d'Intérêt Général**



ALABRI

Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation



bottes ou bouée ?

**FAITES DIAGNOSTIQUER
GRATUITEMENT
LA VULNERABILITE
DE VOTRE LOGEMENT**

Une équipe d'architectes vous accompagne **gratuitement** pour :

- diagnostiquer votre logement
- l'adapter au **risque inondation**
- solliciter des **aides financières** pour les travaux à réaliser

Pour en savoir plus, très bientôt :

- des **réunions publiques** à Brignon, Boucoiran, La Calmette, Saint-Chaptes, Saint-Génies-de-Malgoirès
- un site internet **www.alabri-smage.fr**
- une **permanence téléphonique**
04 66 63 88 07

SMAGE des Gardons

ALABRI est un Programme d'Intérêt Général initié par le **SMAGE** des Gardons Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée des Gardons, avec le soutien de :



SMAGE des Gardons - 11 place du 8 mai - 30044 Nîmes Cedex 9 - Tél. : 04 66 76 37 24 - Fax : 04 66 76 37 20 - smage@les-gardons.com - www.les-gardons.com

